



CABINET DU PREFET
Service de la Communication

Paris, le 14 juin 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

RESTRICTIONS DE CIRCULATION MISES EN PLACE A PARIS LORS DE LA JOURNEE DU SAMEDI 15 JUIN 2019

Le **samedi 15 juin 2019**, plusieurs événements de voie publique se tiendront dans la Capitale. Des rassemblements informels sont également susceptibles d'être organisés et pourront entraîner des perturbations sur le trafic routier.

A cette occasion, un important dispositif de circulation sera déployé par la préfecture de Police.

➤ **En application de l'arrêté d'interdiction des rassemblements et manifestations dans le cadre du mouvement des « gilets jaunes » pris par le préfet de Police un périmètre d'interdiction et de restriction de la circulation sera mis en place :**

Avenue Matignon, rue de Penthièvre (dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine), rue Roquépine, rue d'Anjou (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré), rue de la Ville l'Evêque (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou), rue Boissy d'Anglas, rue Royale, place de la Concorde (dans sa totalité), cours la Reine (dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Franklin Delano Roosevelt), avenue Franklin Delano Roosevelt (dans sa partie comprise entre le cours la Reine et le rond-point des Champs-Élysées), rond-point des Champs-Élysées, pont de la Concorde, quai d'Orsay (dans sa partie comprise entre la rue Robert Esnault-Pelterie et le boulevard Saint-Germain), rue Robert Esnault-Pelterie, rue de l'Université (dans sa partie comprise entre la rue Robert Esnault-Pelterie et la place du Palais Bourbon), place du Palais Bourbon, place Edouard Herriot, rue Aristide Briand.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

• Cet arrêté restreint également la circulation dans un périmètre comprenant Notre-Dame de Paris et délimité par les voies suivantes, qui y seront incluses :

Boulevard du Palais, quai de la Corse, quai aux Fleurs, quai de l'Archevêché, pont de l'Archevêché, quai de la Tournelle, quai de Montebello, Petit Pont - Cardinal Lustiger, quai du Marché Neuf, boulevard du Palais.

• La mise en œuvre de cette mesure impliquera également, à partir de 6 heures ou plus tôt si les circonstances l'exigent, un détournement de la circulation dans un périmètre comprenant l'avenue de Marigny, la place Beauvau et la rue du Faubourg Saint-Honoré, et délimité par les voies suivantes, qui y seront incluses :

Avenue Matignon, rue de Penthievre (dans sa partie comprise entre l'avenue Matignon et la rue Roquépine), rue Roquépine, rue d'Anjou (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue du Faubourg Saint-Honoré), rue de la Ville l'Evêque (à partir du boulevard Malesherbes, en direction de la rue d'Anjou), rue Boissy d'Anglas, rue Royale, place de la Concorde (dans sa totalité), pont de la Concorde jusqu'au quai d'Orsay, cours la Reine (dans sa partie comprise entre la place de la Concorde et l'avenue Franklin Delano Roosevelt), avenue Winston Churchill, avenue de Selves, avenue du Général Eisenhower jusqu'à l'avenue Franklin Delano Roosevelt, avenue des Champs-Élysées en direction du rond-point des Champs-Élysées, rond-point des Champs-Élysées (aux accès des avenues des Champs-Élysées et Matignon).

➤ **Un périmètre d'interdiction de la circulation supplémentaire sera susceptible d'être mis en place dès que les circonstances l'exigeront**, à partir des voies suivantes qui demeureront, elles, libres à la circulation :

Secteur Hôtel Matignon : *Boulevard des Invalides, rue de Grenelle, rue du Bac, rue de Sèvres, rue Vaneau, rue de Babylone.*

Au nord de l'avenue des Champs-Élysées : *Rue de Tilsit, avenue de Friedland, rue Lord Byron, rue de Chateaubriand, rue Washington, rue d'Artois, rue de Berri, rue de Ponthieu.*

Au sud de l'avenue des Champs-Élysées : *Rue de Presbourg, rue Vernet, rue Quentin Bauchart, rue François 1er.*

➤ **Des restrictions de circulation pourront également intervenir aux abords des lieux de rassemblement/dispersion et de l'itinéraire emprunté dans le cadre de la manifestation** qui se déroulera de 9 heures (rassemblement) à 18 heures (heure de dispersion envisagée) et conduira les participants **de la Place de la Bastille (12^e) à la place du Maréchal Juin (17^e) sur l'itinéraire suivant** :

Rue de Lyon, avenue Daumesnil, place Félix Eboué, boulevard de Reuilly, boulevard de Picpus, boulevard de Charonne, rue de Bagnolet, rue des Pyrénées, rue Levert, rue Olivier Métra, rue du Pré-Saint-Gervais, place des Fêtes, rue de Crimée, avenue Jean Jaurès, place de la Bataille de Stalingrad, rue La Fayette, rue d'Abbeville, rue Condorcet, rue Victor Massé, rue de Douai, boulevard de Clichy, place de Clichy, boulevard des Batignolles, place Prosper Goubaux, avenue de Villiers, place du Général Catroux, boulevard Malesherbes, place Wagram, boulevard Pereire.

**La préfecture de Police conseille aux automobilistes
de contourner très largement l'ensemble des zones concernées par la manifestation
et d'éviter le secteur des Champs-Élysées et de Notre-Dame toute la journée.**

